

# POINT NÉGO

DES PRIORITÉS QUI AMÉLIORENT LE QUOTIDIEN  
DES PROFS ET DE LEURS ÉLÈVES

Vol. 3, n° 8 | Octobre 2020

**Qui aurait cru que près d'un an après le dépôt de nos demandes syndicales, en octobre 2019, nous serions dans une telle situation de pandémie?** Depuis mars dernier, l'ensemble de la population doit s'ajuster aux consignes et revoir ses manières de faire. Nous, les profs, avons continué de travailler dans des conditions qui se sont détériorées, et ce, malgré un discours méprisant porté par certains, qui continuent de profiter de la crise pour entretenir des préjugés à notre endroit. Ainsi, à la fébrilité de la rentrée scolaire 2020 se sont ajoutés les contraintes énergivores et les effets anxiogènes du plan de reprise des activités éducatives dans les établissements scolaires imposés par le gouvernement de François Legault. La pandémie exacerbe tous les maux du réseau scolaire : lourdeur de la tâche, détresse psychologique, détérioration des conditions de travail difficiles en plus d'une pénurie de personnel enseignant qui s'aggrave. La fatigue s'accumule rapidement sans parler des cas de COVID-19 dans les établissements scolaires qui augmentent tant chez les élèves que chez les membres du personnel.

**Non, ce n'est pas le scénario que nous avons envisagé. Malgré tout, la négociation se poursuit.** Depuis le 10 septembre, 12 rencontres de négociation se sont tenues. Même si la partie patronale a entamé certains mouvements, les offres gouvernementales sont nettement insuffisantes. Les discussions qui se sont tenues lors de la réunion du Conseil fédératif de négociation (CFN)<sup>1</sup> du 23 septembre 2020 ont permis d'établir un état de situation, notamment en ce qui a trait à la mobilisation des troupes. Les personnes déléguées qui se sont rencontrées dans le cadre de la réunion du CFN des 15 et 16 octobre ont confirmé que les profs sont déterminés à se faire respecter et savent que seule la mobilisation permettra d'améliorer leur quotidien et celui de leurs élèves.

L'analyse de la conjoncture nous amène maintenant à nous adapter à la réalité de négociation que nous vivons. En s'appuyant sur nos demandes d'octobre 2019, le CFN des 15 et 16 octobre derniers a convenu d'identifier des priorités de négociation. Encore une fois, votre syndicat local s'assurera de la transmission des informations relatives à la négociation au moyen de ses plateformes d'information habituelles (assemblées, journal syndical, site Web, médias sociaux, etc.).

## **Nos priorités de négociation**

---

Les priorités syndicales qui suivent, adoptées lors du dernier CFN d'octobre, ont été présentées à la partie patronale le 20 octobre et portent sur **4 sujets** dont voici les détails :

### **1. La reconnaissance de l'apport des enseignantes et enseignants à la société québécoise en bonifiant leur condition économique et en améliorant la conciliation famille-travail-vie personnelle.**

Vous le savez, la FAE revendique de meilleurs salaires en début de carrière et la réduction du nombre d'années d'exercice nécessaire à l'atteinte du maximum salarial.

<sup>1</sup> Le *Point Négo* du mois de septembre vous en trace d'ailleurs les grandes lignes.

Ceci, tout comme l'augmentation du salaire consenti au dernier échelon, favoriserait l'attraction et la rétention et contribuerait à valoriser la profession enseignante.

### **Voici donc les priorités mises de l'avant :**

- augmenter l'échelle de traitement afin d'atteindre la moyenne canadienne;
- diminuer le nombre d'années pour atteindre le maximum de l'échelle;
- recevoir une augmentation salariale équivalente à l'indice des prix à la consommation (IPC) avec un minimum garanti de 2 % par année;
- rémunérer les suppléantes et suppléants à leur échelle;
- rémunérer la suppléance à 1/1000<sup>e</sup> pour toutes les enseignantes et tous les enseignants détenant un contrat;
- payer à temps et demi la suppléance obligatoire;
- faciliter la conciliation famille-travail-vie personnelle en permettant l'utilisation des journées de congé de maladie en jours de congé pour affaires personnelles et en introduisant une banque annuelle de deux jours de congé pour obligations familiales sans perte de traitement;
- s'assurer que les enseignantes dont le congé de maternité chevauche la période d'été bénéficient de l'entièreté de leur rémunération estivale accumulée et que le paiement de leurs jours de maladie monnayables puisse leur être versé à la fin de leur congé de maternité ou de la prolongation de celui-ci;
- actualiser les dispositions relatives au harcèlement sexuel en milieu de travail;
- actualiser les dispositions sur les congés pour décès incluant celles applicables aux enseignantes et enseignants à taux horaire;
- améliorer les dispositions permettant l'accès aux retraites progressives.

## **2. Une tâche recentrée sur l'enseignement et un meilleur accès à des contrats au secteur de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP).**

Déjà, les responsabilités des profs s'étaient largement accrues au cours des dernières années qu'il s'agisse de gestion de classe plus complexe, d'encadrement et de suivis plus fréquents auprès d'élèves ou de toutes autres tâches administratives. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'ajouter à la tâche et qu'augmenter son niveau de pénibilité. La planification, l'enseignement, la correction et l'évaluation demeurent pourtant les fondements mêmes de la profession. Il est grand temps d'y revenir. Aussi, la lutte contre la précarité des profs de l'EDA et de la FP doit nécessairement faire des avancées.

### **Voici les priorités relatives à cette demande :**

- permettre le choix du lieu de réalisation du travail de nature personnelle (TNP);
- préciser dans l'Entente le droit à la déconnexion;
- diminuer de 30 minutes les activités de formation et d'éveil au préscolaire afin que les titulaires utilisent ce temps pour l'encadrement;
- retirer la surveillance collective de la tâche des enseignantes et enseignants et transférer de la tâche complémentaire à la tâche éducative la surveillance de l'accueil et des déplacements;
- introduire un temps minimal de 10 minutes par jour pour l'encadrement des élèves dans la tâche éducative;
- générer des régulateurs de postes réguliers à l'éducation des adultes (EDA) et à la formation professionnelle (FP), à partir des postes réguliers existant au 1er juillet 2017;
- reconnaître le temps prévu pour la supervision des stages des élèves en formation professionnelle, plus particulièrement dans les situations d'alternance travail-école;
- permettre une rétroactivité des contrats à temps partiel à l'EDA et à la FP;
- créer une nouvelle matière locale : listes de rappel à l'EDA et à la FP.

### **3. Une composition de classe respectueuse des enseignantes et enseignants ainsi que de leurs élèves à risque, élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et élèves ayant des besoins particuliers (EBP).**

Les nombreux élèves intégrés en classe ordinaire entraînent une surcharge de travail, notamment en raison de la gestion de tous les plans d'intervention (PI) et de l'application des mesures adaptatives. Les élèves ont certes besoin de services, mais les enseignantes et enseignants, eux, ont besoin de soutien pour arriver à composer avec de telles classes. À ce sujet, nous revendiquons donc :

#### **En ce qui a trait aux règles de formation des groupes :**

- revendiquer la pérennité des règles de formation de groupes prévues à l'Entente portant sur la réussite éducative (annexe XXV - Entente portant sur la réussite éducative) par leur insertion à l'article traitant des règles de formation des groupes d'élèves;
- diminuer d'un élève les moyennes et les maximas au préscolaire 4 ans et 5 ans en milieux défavorisés (4 ans : 13/16 et 5 ans : 16/18);
- prévoir que les règles de formation de groupes s'appliquent à un groupe d'élèves d'une classe spécialisée handicapés en raison d'une déficience intellectuelle profonde ou en raison de troubles envahissants du développement (trouble du spectre de l'autisme) ou de troubles relevant de la psychopathologie ou handicapés en raison d'une déficience langagière sévère, tout en assurant la présence de soutien visible;
- établir des règles de formation de groupes pour certains groupes d'accueil (élèves sous-scolarisés : 12/14 et analphabètes : 10/12);
- doubler la compensation pour dépassement des maximas d'élèves par groupe et abolir la limite de la compensation annuelle.

## **En ce qui a trait aux élèves à risque, des élèves HDAA et des élèves à besoin particulier (EBP) :**

- instaurer un seuil minimum de classes spécialisées et mettre en place un nombre significatif de classes à effectif réduit afin de répondre aux besoins des élèves à risque;
- augmenter les sommes allouées en soutien aux enseignantes et enseignants pour le suivi des plans d'intervention tout en permettant d'octroyer des libérations aux enseignantes et enseignants participant aux comités d'intervention;
- s'assurer de la disponibilité de personnels en soutien aux enseignantes et enseignants des classes ordinaires pour l'application des mesures adaptatives prévues aux plans d'intervention, notamment en bonifiant les sommes prévues à l'annexe XV – Sommes allouées en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- introduire une annexe prévoyant l'ajout de sommes en soutien à l'intégration des EBP et mandater les comités de participation des enseignantes et enseignants des centres pour faire des recommandations sur l'utilisation de ces sommes pour les secteurs de l'EDA et de la FP.

## **4. L'assurance d'une communication transparente et d'une transmission d'informations efficaces pour de meilleures relations de travail.**

Cette demande fait écho à l'actualité, où l'absence de transparence et de communication devient monnaie courante pour tous les paliers de gouvernement et où le devoir de loyauté envers l'employeur est mis de l'avant. Pensons, par exemple, à rendre public le nombre d'élèves par classe pour chacun des groupes de tous les secteurs. Ou encore, à mettre en place des règles permettant la dénonciation publique de situations intolérables. À ce jour, plusieurs profs qui se sont confiés à des journalistes l'ont fait sous le couvert de l'anonymat par crainte de réprimandes.

En plus d'ajouter des mandats au Comité national de concertation (CNC), nous demandons la création de trois comités nationaux qui porteront respectivement sur les politiques pédagogiques, les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) et la santé et la sécurité au travail (SST). Ces comités examineront toutes questions relatives à ces sujets.

### **Ces priorités de négociation ont été établies en vue d'une entente d'une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 mars 2023.**

La FAE propose aussi que, une fois la nouvelle entente nationale signée, un comité paritaire poursuive les discussions sur certains sujets prédéterminés :

- la présence d'une personne additionnelle en soutien à l'enseignante ou l'enseignant du préscolaire;
- le temps prévu pour les cours et leçons dans la tâche des spécialistes et titulaires du primaire;
- le temps prévu pour les cours et leçons et le suivi pédagogique reliés à la spécialité pour les enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes;
- le temps prévu pour les cours et leçons des spécialités de la formation professionnelle suivantes : opération de machinerie lourde, mécanique de véhicules lourds, montage de lignes électriques et transport par camion;
- la reconnaissance pour l'octroi de contrats de l'ensemble des heures effectuées en formation professionnelle, peu importe la source de financement;
- les règles de formation de groupes à l'enseignement à distance pour tous les secteurs;
- le temps prévu à la tâche des mentors et personnes mentorées dans le cadre du processus d'insertion professionnelle.

À défaut d'entente, ce comité s'adjoindrait les services d'une personne médiatrice - arbitre pour aider les parties à trouver des solutions et, à défaut, déterminer les conditions de travail applicables.

Une procédure semblable a eu lieu lors de la négociation de l'Entente nationale de 2010-2015, qui a permis d'obtenir une modification en ce qui concerne les élèves HDAA (art. 8-9.00).

## Une négociation, ça passe surtout par la mobilisation!

Pour en arriver à conclure une entente satisfaisante, qui améliorera le quotidien de tous les profs de tous les secteurs, **un outil s'avère toutefois incontournable : la mobilisation.** Malgré le contexte qui parasite notre action syndicale, il faut dénoncer haut et fort le mépris du gouvernement à l'égard des profs et de la profession enseignante. Soyons solidaires, soyons prêts à poser des gestes qui démontrent notre détermination. Nous le savons pour l'avoir déjà expérimenté : une mobilisation soutenue aura un effet indéniable à la table de négociation. Vous serez toutes et tous appelés à vous prononcer sur les différents moyens de pression envisagés. Vos représentants locaux vous tiendront informés des prochaines actions de mobilisation que nous poserons collectivement. Nous vous invitons à participer à ces actions communes en grand nombre puisque celles-ci permettent de soutenir notre équipe de négociation, de démontrer la justesse de nos solutions et aussi de rappeler à la population l'importance de soutenir notre cause. Et gardons en tête une seule chose : c'est toutes et tous ensemble que nous y arriverons!



**POUR PRENDRE  
CONNAISSANCE DE TOUS  
LES DOCUMENTS RELATIFS  
À LA NÉGOCIATION 2020,  
VISITEZ :**

**Nouslesprofs.quebec**



[/lafae.qc.ca](https://lafae.qc.ca)



[@la.fae](https://www.instagram.com/la.fae)



[@la\\_FAE](https://twitter.com/la_FAE)